



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2025

### AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning de la Mauricie, ci-après l' « ARCC Mauricie ».*

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Mauricie qui se tiendra **le dimanche 28 septembre à 10 h au Camping Rouillard sis au 5095 Avenue du Tour du Lac Sud, Shawinigan (secteur Lac-à-la-Tortue) Qc, G0X 1L0. La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, aux membres actuels de la FQCC sur le territoire de l'ARCC Mauricie, à moins que ce montant résiduel soit de moins de 5000\$, auquel cas, il sera plutôt remis à la FQCC sous forme de don pour ses Fonds dédiés aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Mauricie sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 8 septembre 2025, par :

Nancy Bissonnette, secrétaire ARCC Mauricie

p.j.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning de la Mauricie (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution aux membres actuels de la FQCC sur le territoire de l'ARCC Mauricie, à moins que le montant résiduel soit de moins de 5000\$, auquel cas il sera alors remis à la FQCC sous forme de don pour ses Fonds dédiés aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2025 est importante pour vous.  
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Gisèle Huard au [arccmauricie@hotmail.com](mailto:arccmauricie@hotmail.com) ou 819-539-5731.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.